

MODALITES FINANCIERES LYCEE

Les tarifs annuels sont révisés chaque année par le Conseil d'Administration.

Le montant annuel facturé aux familles comprend :

1- La contribution familiale :

Ces frais participent au fonctionnement des services administratifs, pédagogiques, éducatifs, à l'amortissement et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition de matériel pédagogique et au financement des diverses cotisations.

Sont également incluses les **assurances obligatoires** en application de l'article 7 de la loi n° 76-622 du 10/07/76 ayant pour objet diverses dispositions relatives aux assurances sociales et aux accidents en agriculture. Les élèves des Etablissement d'enseignement agricole bénéficient, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cet enseignement, des prestations d'**accident du travail**, dans le cadre du **régime d'assurance obligatoire des salariés agricoles**.

SANDAR cotise auprès des Assurances FEC, une assurance formule « harmonie » garantissant toute activité scolaire et extra scolaire (24 heures sur 24; 7 jours sur 7), ainsi que les dommages pouvant être causés aux biens du Maître de stage.

Une part de cette contribution familiale sert à financer les voyages d'études, ainsi que l'association des élèves « Ressort » pour les projets d'animation.

2- La cotisation pour le régime scolaire :

- **La pension complète** : Elle comprend l'hébergement, la surveillance, le petit déjeuner, le repas de midi et celui du soir ainsi que l'ensemble des frais de personnel et d'entretien attaché au fonctionnement de ce service.

Ou

- **La demi-pension** : Elle comprend le repas de midi.

3- La Cotisation à l'Association des Parents d'Elèves (APE) de SANDAR qui intervient pour aider au financement de projets.

4- Les cotisations facultatives.

Nota Bene :

→ **Arrhes** : Tous les élèves versent des arrhes à l'inscription ou à la réinscription de **250 € (externe ou demi-pensionnaire)** ou **340 € (pension complète)**. Elles seront déduites de votre facture.

→ **Attention** :

TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU.

Le Changement de régime ou la démission seront pris en compte selon le calendrier ci-après :

1^{er} trimestre : du 3 septembre 2018 au 2 décembre 2018

2^{ème} trimestre : du 3 décembre 2018 au 3 mars 2019

3^{ème} trimestre : du 4 mars 2019 au 30 juin 2019

Cependant, si une absence consécutive à une maladie ou un accident, est supérieure à 1 semaine, les repas sont remboursés à la demande écrite de la famille, sur présentation d'un justificatif.



Pour l'année 2018/2019

Contribution familiale : basée sur le quotient fiscal = $\frac{\text{Revenu Brut Global 2016}}{\text{nombre de personnes au foyer}}$

Quotient Fiscal	Catégorie	Contribution familiale Bac Professionnel	Contribution familiale Filières Générales
		Annuel	Annuel
< 3 350	A	1 080.00 €	880.00 €
3 351 - 5 640	B	1 180.00 €	980.00 €
5 641 - 7 930	C	1 480.00 €	1 280.00 €
7 931 - 10 200	D	1 700.00 €	1 500.00 €
> 10 200	E	1 900.00 €	1 700.00 €



Demi-Pension ou Pension Complète

Classe	Demi-Pension Annuel	Pension Complète Annuel
Seconde Pro	945.50 €	2 740.30 €
Première Pro	884.50 €	2 617.70 €
Terminale Pro	884.50 €	2 617.70 €
Seconde GT	945.50 €	2 740.30 €
1 ^{ère} S	976.00 €	2 801.60 €
Term S	976.00 €	2 801.60 €
1 ^{ère} STAV	976.00 €	2 801.60 €
Term STAV	976.00 €	2 801.60 €

Coût calculé en fonction de la présence effective des élèves et jusqu'à leur date de sortie.

Ces montants sont répartis sur l'année. (arrhes + 9 prélèvements automatiques d'octobre à juin).

Coût des repas : Matin : 1.60 € - Midi : 6.10 € - Soir : 6.10 €



Cotisation Association Parents d'Elèves de SANDAR : 15 €/an



Cotisations Facultatives

→ **Accueil du dimanche soir** : 400 €/an

→ **Abonnement à la revue du réseau lasallien** : 9.90 €/an

La revue « La Salle Liens International » est éditée en septembre, décembre, mars et juin.

→ **Option Equitation - Hippologie (Filière Générale)**

- **Classes de Seconde et Première** : 760 €/an
- **Classes de Terminale** : 990 €/an